

A2S GESTION PRO
SARL unipersonnelle au capital de 100 euros
dont le siège social est situé au 8 passage de la Chesnaie, 72700 ALLONNES
Immatriculé sous le numéro 940 654 882 au RCS de LE MANS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Sanna KHALFALLAH demeurant 8 passage de la Chesnaie, 72700 ALLONNES, associée unique de la société A2S GESTION PRO, a pris les décisions concernant l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2025 ;
- Affectation du résultat.

Première résolution : approbation des comptes annuels

L'associée unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et se soldant par un bénéfice de 5 987,00 euros.

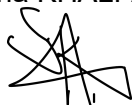
Deuxième résolution : affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 5 987,00 €, de la manière suivante :

- 1 % à la réserve légale, soit 60,00 euros ;
- le solde aux réserves ordinaires, soit 5 927,00 euros

L'associée unique,
Le 26 juin 2026

Sanna KHALFALLAH



DONNEES D'IDENTIFICATION

F-IDENTIF

(A) IDENTIFICATION DU DECLARANT :

Désignation du déclarant :
A2S GESTION PRO
8 PASSAGE DE LA CHESNAIE
72700 ALLONNES
Tél :

Numéro SIREN/SIRET :	94065488200015
Référence d'obligation fiscale :	
Code activité NAF :	8211Z

(B) REGIME FISCAL :

Catégorie fiscale :	BIC-IS Société
Régime fiscal :	Régime réel normal
Code IS/IR BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS) :	
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant :	
Dépôt provisoire ou pas de déclaration :	

(C) PERIODES :

Date de début de l'exercice ou période N :	08/02/2025
Date de clôture de l'exercice ou période N :	31/12/2025
Durée de l'exercice ou période N :	11
Date d'arrêté provisoire des comptes :	31/12/2025
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 : (si catégorie fiscale = BIC/IS ou BA)	
Durée de l'exercice ou période N-1 : (si catégorie fiscale = BIC/IS ou BA)	1

(D) MONNAIE :

Code monnaie :	EUR
----------------	-----

Situation de l'exercice N : Clôturé
Monnaie d'impression : EUR

1

BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

Désignation de l'entreprise : A2S GESTION PRO		Durée de l'exercice en nombre de mois		11	
Adresse de l'entreprise		Durée de l'exercice précédent		1	
72700 ALLONNES					
Numéro SIRET		940 654 882 00015	Code APE	8211Z	
		Date arrêté des calculs : 31/12/2025			
		Exercice N clos le : 31/12/2025			
ACTIF		Brut		Amortissements,provisions	Net
		1		2	3
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations . Fonds commercial	010		012		
incorporelles . Autres	014		016		
Immobilisations corporelles	028		030		
Immobilisations financières (1)	040		042		
Total I (5)	044		048		
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
Matières premières,approvisionnement, en cours de production	050		052		
Marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
Créances . Clients et comptes rattachés	068	7 468	070		7 468
(2) . Autres (3)	072	45	074		45
Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084	1 327	086		1 327
Charges constatées d'avance	092		094		
Total II	096	8 840	098		8 840
Total général (I + II)	110	8 840	112		8 840
PASSIF				Net	
				1	
CAPITAUX PROPRES					
Capital social ou individuel	120				100
Ecart de réévaluation	124				
Réserve légale	126				
Réserves réglementées	130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales	131		)	132	
Report à nouveau	134				
Résultat de l'exercice	136				5 987
Subventions d'investissement	137				
Provisions réglementées	140				
Total I	142				6 087
Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DETTES (4)					
Emprunts et dettes assimilées	156				1 367
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
Fournisseurs et comptes rattachés	166				
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA	169		1 386	)	172
Comptes courants d'associés	173				
Autres dettes	175				
Produits constatés d'avance	174				
Total III	176				2 753
Total général (I + II + III)	180				8 840
RENOIS					
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'1 an	193	(4)	Dont dettes à plus d'1 an	195
(2)	Dont créances à plus d'1 an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184

Situation de l'exercice N : Clôturé				2		COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE (en liste)				N° 2033-B			
Monnaie d'impression : EUR													
Désignation de l'entreprise : A2S GESTION PRO										Exercice N clos le 31/12/2025			
A - RESULTAT COMPTABLE													
PRODUITS D'EXPLOITATION													
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210					
Production vendue . biens						215		214					
. services						217		218	8 900				
Production stockée (variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222					
Production immobilisée								224					
Subventions d'exploitation reçues								226					
Autres produits								230					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232	8 900				
CHARGES D'EXPLOITATION													
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234					
Variation de stock (marchandises)								236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238					
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)								240					
Autres charges externes (dont crédit-bail : - mobilier				- immobilier			)	242	1 102				
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE						243	)	244	137				
Rémunérations du personnel								250					
Charges sociales (cf. renvoi 380)								252	1 674				
Dotations aux amortissements (dont amortissement du fonds de commerce						255	)	254					
Dotations aux provisions								256					
Autres charges				- dont provisions fiscales pour implantation à l'étranger		259	)	262					
				- dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260	)						
Total des charges d'exploitation (II)								264	2 913				
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	5 987				
Produits financiers (III)								280					
Produits exceptionnels (IV)								290					
Charges financières (V)								294					
Charges exceptionnelles (VI)				- dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes		347	)	300					
				- dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles		348	)						
Impôts sur les bénéfices (VII)								306					
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310	5 987				
B - RESULTAT FISCAL													
				Bénéfice col. 1 / déficit col. 2		312	5 987	314					
REINTEGRATIONS													
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316							
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318							
Provisions non déductibles						322							
Impôts et taxes non déductibles						324							
Divers				Dont intérêts excédentaires des cpts courants d'associés		247		330					
				Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248							
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option								251					
(Part de loyers dispensés de réintégration						249	)						
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999					
DEDUCTIONS													
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997					
Entreprise nouvelle		986		ZFU - TE		987		342					
				JEI		989							
ZRD		127		ZRR		138							
Bassins d'emploi à redynamiser		991		France Ruralités Revitalisation		181							
ZFANG		345		Investissements et souscriptions outre-mer		344							
BUD		992		Zone de développement prioritaire		993							
Dont divers													
Créance due au titre du report en arrière du déficit						346		350					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)						655							
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)						643							
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)						645							
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)						647							
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)						648							
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641							
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)						990							
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						649							
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS				352	5 987	354							
				Bénéfice col. 1 / déficit col. 2									
DEFICITS													
Déficit de l'exercice reporté en arrière						356							
Déficits antérieurs reportables :					dont imputés sur le résultat :	360							
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				370		372							
				Bénéfice col. 1 / déficit col. 2									